



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ALIÉNATION d'un chemin rural à USSON du POITOU

Par arrêté en date du 29 mars 2022 (n°25-2022), le Maire de la commune d'USSON du POITOU a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour l'aliénation d'un chemin rural, situé à La Plaine ;

Monsieur Serge MANCEAU a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 9 mai 2022 au lundi 23 mai 2022 inclus** à la Mairie d'USSON du POITOU – 21 rue du Général de Gaulle – 86350 USSON du POITOU.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces relatives au dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre seront tenus à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, et le vendredi de 14h00 à 17h00.

Ainsi, les observations pourront être consignées sur ce registre ou être adressées par courrier postal (Mairie – pour le Commissaire enquêteur – 21 rue du Général de Gaulle – 86350 USSON du POITOU), ou par voie électronique via l'adresse mail : mairie.ussondupoitou@orange.fr, avant le 23 mai 2022 à 12h00.

Le Commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'USSON du POITOU, aux jours et heures suivants :

- le lundi 9 mai 2022 de 9 h00 à 12h00

- le lundi 23 mai 2022 de 9h00 à 12h00

Toute information complémentaire peut être demandée auprès de la Mairie d'USSON du POITOU.

